

---

# 2016 11 10 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

---

Présents : Viviane Arickx, Léonce Biamouret, Isabelle Bourda, Thierry Bonnefoi, Xavier Daran,  
Jacqueline Darolles, Francis Dutech, Jacques Esparseil, José Moulis, Patrick Saint-Supéry

Excusé : Éric Rollandin

Secrétaire de séance : M. Léonce Biamouret

**La séance est ouverte à 20h45**

## *1. Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 26 septembre 2016*

L'ensemble des conseillers assure avoir lu et pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion du 26 septembre 2016.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce compte-rendu.**

## *2. Délibérations*

La loi NOTRe conduit à une évolution du périmètre des compétences des collectivités territoriales. L'intégration des actions relatives à l'organisation du tourisme nécessite une mise en conformité des statuts de la Communauté des Communes du Savès.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification et restera vigilant aux futures évolutions possibles du périmètre de compétences.**

## *3. Calendrier accessibilité : travaux à réaliser en 2016 et 2017*

La loi sur l'accessibilité impose de réaliser des travaux. Ce calendrier a été établi en lien avec les services de l'état et a été validé lors de la dernière séance de Conseil Municipal. La mise en œuvre des actions prévues fait l'objet d'un contact avec les artisans compétents :

4<sup>ème</sup> trimestre 2016

- a. Cimetière (cheminement nord-sud et parking)
- b. Aménagement des marches de l'escalier de la mairie (installation de dalles podotactiles en haut des escaliers et de bandes de vigilance)

Début janvier 2017

Escalier d'accès à l'église (rampe, nez de marche)

**L'adjoint en charge du patrimoine est mandaté pour le lancement et le suivi des travaux.**

#### 4. Défense incendie sur la commune

Notre commune compte 170 foyers pour une population de 380 habitants environ. La défense incendie s'appuie seulement sur 2 poteaux incendie : centre de village et école. Au regard de la croissance de populations, la situation actuelle des équipements est insuffisante.

Dès 2008, une évolution a été envisagée intégrant la pose d'un poteau sur la grosse ligne route de Lahas ainsi que au quartier du Halicot en coordination avec le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS). Une étude avait d'ailleurs été diligentée pour étudier la possibilité d'un enfouissement simultané des lignes de France Télécom. Depuis, ce projet a fait l'objet de nombreuses relances à l'oral sans suivi d'action.

En 2016 suite à l'insistance d'une demande de réponse écrite, le SEBCS a informé la commune que cette opération était prévue dans le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable d'ici 5 à 10 ans.

**Cette évolution paraît essentielle à la définition du PLU. La réflexion est à conduire pour envisager des solutions suivant un échéancier à plus court terme.**

#### 5. Voirie :

##### - Quartier du Halicot,

La commune a demandé au conseil départemental de prendre des dispositions pour diminuer la vitesse sur cette zone depuis plusieurs années. Suite aux relevés effectués, la vitesse moyenne est de 83 km/h. Cette vitesse respecte le cadre des limitations (90 km/h)

Le conseil départemental envisage de créer un hameau où la vitesse sera limitée à 70 km/h. Le hameau du Halicot sera délimité par des panneaux situés à hauteur de l'habitation de la famille Pannier jusqu'à l'habitation de la famille Moulis. Ces dispositions seront validées lors de la réception d'un arrêté départemental, ce document permettra de déclencher le début des travaux (mise en place de panneaux de lieu-dit et de panneaux de limitation de vitesse).

##### - Signalisation chemin d'en Ballot

La croissance des habitations sur le chemin d'en Ballot engendre une circulation importante. Le croisement avec la RD 39 reste pour l'heure à priorité à droite ce qui comporte un danger potentiel. Pour améliorer la sécurité, les riverains souhaitent modifier les règles de priorité routière. Deux possibilités sont soumises au vote :

- Panneau « stop », 8 pour
- Panneau « céder le passage », 2 pour

Une demande sera portée auprès du service voirie de la communauté des communes.

**Le Conseil Municipal, ne maîtrisant pas la compétence voirie, restera vigilant sur les problèmes de sécurité et alertera les services compétents.**

#### 6. Point sur les travaux :

##### - Cimetière

Dans le secteur Sud-Est, des travaux ont débuté en vue de construire un dépositaire.

L'entreprise Delfini est en charge des travaux. Ils seront coordonnés avec les actions relatives à l'accessibilité.

Un columbarium et un jardin du souvenir sont aussi prévus.

##### - Salle des fêtes

En vue de la réduction du bruit, l'entreprise Bouyer a proposé un devis à hauteur de 2000€ HT. L'identification d'un installateur reste à la charge de la commune. Un contact avec des artisans est initié et le recours à un autre fournisseur pourra être envisagé.

##### - Adressage

La prestation de la Poste sera terminée fin novembre et correspond à un coût de 1560,05 € HT. La commande de 140 plaques de boîtes aux lettres a été effectuée pour un montant de 811 € HT, celle des plaques de rues représente un coût de 4000 € HT pour 40 plaques avec mâts et fixation. Le coût prévu est de 100 € par plaque, les mâts sont donc déjà pris en compte, on estime au maximum à 500 € les frais annexes

Le budget consacré nécessaire à cet aménagement sera de 6871€ HT.

- *Abattage peupliers*

La signature d'un contrat avec l'entreprise de M. Éric Rouch est intervenue en mars 2016 pour une prestation prévue en avril 2016. Après diverses relances, les travaux n'ont pas commencé. Suite à la discussion en séance, M. le Maire informera l'entreprise d'une ultime échéance au 18 novembre.

**Le Conseil Municipal suivra avec attention l'effectivité des prestations qui devront satisfaire à des exigences de délais raisonnables.**

*7. Préparation des cérémonies et*

- 11 novembre

L'entreprise Dutrey a rénové le monument aux morts.

La cérémonie est prévue à 12h00. Cet horaire permettra aux « Cuivres Maurensois » d'être présents car ils sont particulièrement sollicités dans cette journée de commémoration.

Le rendez-vous est prévu à 11h45 devant la Mairie.

- *vœux*

Les vœux à la commune sont prévus le samedi 7 janvier à 15h00

**Le Conseil Municipal souhaite rester fidèle à ces traditions qui correspondent également à des moments de rassemblement de la population.**

*Informations et questions diverses*

- Rénovation des mâts d'éclairage public

L'entreprise SOPIA viendra apprécier le chantier lundi 14 novembre 2016 et devra proposer un devis.

- Mobilier église

6500 € avaient été budgétés. La commission (Isabelle Bourda, Viviane Arickx, Jacques Esparseil) est chargée d'effectuer des propositions de produits et de devis.

- Entretien de l'espace public

1) Le souffleur de végétaux a été acheté pour un montant de 550€ l'efficacité de cet appareil est saluée par les personnes qui ont eu l'occasion de la tester.

2) Le passage au « zéro phyto » est une obligation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Des solutions sont à l'étude pour respecter cette obligation (bande enherbée, gazon bas, désherbants bio, bruleur, plantes désherbantes, ...)

- Communauté de communes

La compétence Tourisme a été au cœur des débats

La recomposition du paysage scolaire est à l'étude. La communauté échange avec l'académie concernant l'avenir des écoles de l'ancien RPI.

La commune de Noilhan a bénéficié de travaux de voirie en 2015 pour un montant voisin de 54 000 €.

- GESTES

En coordination avec la Mairie de Samatan, 3 projets sont à l'étude en vue de développer un panel de services à l'ancienne maison de retraite : Maison pour l'accueil de 14 professionnels de Santé, Maison des Services Aux Publics, Centre Social.

- Plan Local d'Urbanisme  
Une première réunion a été organisée avec les agriculteurs le 25 octobre. L'idée était d'établir une cartographie des terres exploitées et des zones d'élevage pour l'intégrer dans la réflexion. Un registre est ouvert en Mairie. Chacun peut venir inscrire ces remarques et doléances aux heures d'ouverture.  
L'objectif de cette réunion est que le cabinet Urbadoc fasse un retour au conseil municipal quant à la situation agricole sur la commune. Ce retour doit aider le conseil dans sa réflexion. Si nous le mettons dans le compte rendu, les habitants de Noilhan peuvent croire qu'il s'agit d'une réunion publique.
- Panneau de signalisation  
Un panneau cartographique de la commune est en préparation. Il permettra en particulier de signaler les entreprises locales. (Il servira de carte routière et de repérage des entreprises)
- Dépôt sauvage  
M. Le Maire a effectué le tour des sites de conteneurs poubelles avec les gendarmes. Au regard des encombrants laissés sur les sites (particulièrement grave à proximité de la salle des fêtes et au Haho) une plainte a été déposée par la commune.
- Installation d'une galerie d'art  
Depuis mardi 1<sup>er</sup> novembre la galerie d'art JV Invite de Valérie Gauthier, a ouvert au lieu-dit «En Sahuquet». La galerie JV Invite est ouverte du mardi au samedi, de 10 heures à 12 heures et de 14 h 30 à 19 h 30. Renseignements au 06.32.92.71.93.

**L'ordre du jour est épuisé : il est oh30.**